

craintes, comme on le verra dans la suite de ce rapport; mais j'avais regardé comme certain que cette mort avait dû causer de grands troubles dans l'Empire; et je fus très satisfait en apprenant qu'ils avaient eu lieu, de savoir aussi qu'ils étaient tout à fait terminés.

Après avoir donné aux écrivains tous les détails concernant leur message à bord, je me fis aussitôt conduire à terre chez le mandarin du port qui me confirma la nouvelle de la mort de l'empereur, et m'annonça l'avènement au trône du prince qu'avant mon départ j'avais vu nommer héritier de la couronne de son père. L'Empereur Gia-long, comme je l'ai déjà fait connaître, n'ayant pas d'enfant légitime, avait longtemps fait consulter toutes les lois du pays, avant de se prononcer en faveur de son fils naturel; il n'ignorait pas que ces lois lui étaient contraires; mais il ne pouvait dissimuler aux yeux de ses mandarins combien il penchait pour le prince. Ceux-ci ne pouvant s'appuyer de l'autorité de la loi que pour contrarier ce choix, avaient hésité longtemps à se prononcer à cet égard; l'un d'eux, même, chargé plus spécialement de l'interprétation des lois, avait préféré se donner la mort que de s'opposer aux désirs de son souverain; d'autres n'avaient pu s'empêcher de faire éclater quelques murmures, mais tout cela ne produisit aucun effet, et Gia-long enfin avait nommé son fils pour son successeur. Ainsi, au préjudice d'un oncle du roi actuel, et de ses deux neveux, fils du prince légitime qui a visité la France en 1786, le fils naturel avait obtenu de son père l'héritage du royaume et le gouvernait, à l'époque de mon arrivée, depuis près de deux ans.

Je fis informer S. M. de mon retour dans ce pays,